

## Réunion ordinaire du 11 décembre 1984 <sup>53</sup>

Le onze décembre mil neuf cent quatre vingt quatre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Guy Thivaud, maire.

Date de convocation : 7 décembre 1984.

Présents : M. Thivaud Guy, Gouedo Onésime, Joseph Richard, Viollet Clodie, Bourreau Bernard, Darnault Pierre, Phelippeau Herve', Gouveau François, Chagné Simone.

absents : M. Boderon Raymond, Ollery Francis.

Secrétaire de séance : M. Darnault Pierre

### Projet de création d'une entreprise à Combrers.

M. Bouneur le maire ouvre la séance et expose au Conseil Municipal la possibilité d'une création d'entreprise à Combrers sous la dénomination commerciale suivante :

#### Société d'exploitation de carrières, transports et négoce.

Cette société aurait besoin d'un local pour y installer son siège social : une pièce libre dans les locaux de la mairie ferait parfaitement l'affaire. Les travaux et aménagements nécessaires seraient à la charge du locataire. Il conviendrait d'établir un bail commercial de cinq ans avec un loyer mensuel de mille cinq cents francs, sur lequel pourraient être déduits les frais de remise en état du local.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité, sous réserve de l'autorisation de M. Bouneur le Commissaire de la République de louer à la Société d'exploitation de carrières, de transports et de négoce, la pièce libre dans les locaux de la mairie.

### Compte rendu par M. Darnault Pierre de la visite de M. Barre pour le projet de construction d'une salle des fêtes.

M. Darnault, parlant au nom de la Commission d'étude, présente au Conseil Municipal le compte rendu de la visite, le vingt-six novembre 1984, de M. Barre, Directeur Départemental.

mental du temps libre, de la Jeunesse et des Sports.  
 La construction d'une salle des fêtes entre dans le programme : Constructions publiques. Pour Conliers, cette programmation ne serait pas envisageable avant 1986.

À la suite de cette consultation, plusieurs points importants sont mis en évidence :

- Octroi par l'Etat d'une subvention de 30% sur le montant des travaux HT et 15% de fond d'imputation TVA à deux ans.
- un ou plusieurs avant-projets gratuits par un architecte agréé.
- aucune augmentation d'impôt envisagée pour financer ce projet.
- possibilité de l'érévolat communal à condition que les travailleurs bénévoles soient assurés par la commune.

Lorsque les avant-projets seront établis, M<sup>r</sup> Barré tiendra une réunion d'information et d'explication devant le Conseil Municipal et la population.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la poursuite de l'étude du projet de Salle des Fêtes, mais demande à la Commission d'en limiter le coût dans une fourchette de prix située entre deux cent mille et trois cent mille francs.

- Syndicat Horti et Caroloire

OBJET :

Mise en place d'un PROGRAMME D'INTERET GENERAL

EXPOSE :

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de l'Est Charente s'achève le 31 Décembre 1984.

Elle a permis de réaliser un grand nombre d'opérations de rénovation des logements grâce à divers concours financiers.

Il n'est pas souhaitable que cette dynamique de restauration s'arrête brutalement alors que tous les immeubles sont loin d'être restaurés.

C'est pourquoi, faute de pouvoir proroger l'O.P.A.H ou d'en créer une nouvelle, il convient de mettre en place une procédure qui maintiendra un certain niveau d'aide aux propriétaires sans -bien sûr- apporter des avantages aussi intéressants que ceux de l'O.P.A.H.

Cette procédure : le Programme d'Intérêt Général, permet l'octroi de prêts conventionnés pour l'amélioration seule, la possibilité de conventionner les logements et éventuellement l'octroi de Primes à l'Amélioration de l'Habitat (circulaires du Ministre de l'Environnement et du cadre de vie n° 80 du 16 juin 1980 et n°80.89 du 10 Juillet 1980).

RESOLUTION :

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré demande à Monsieur le Préfet, Commissaire de la République de bien vouloir instituer un Programme d'Intérêt Général sur le territoire de la commune.

- Réunion d'information organisée par l'H.D.17.R.

Lecture par Monsieur le Maire d'une lettre de Madame Bras, présidente de l'H.D.17.R, proposant au Conseil Municipal et aux personnes se sentant concernées par ce service une réunion d'information qui se tiendrait à la mairie de Bombriers le mardi 29 janvier 1985 à 21 heures.

Le Conseil municipal donne son accord pour la date choisie.

- Choix d'une école de rattachement pour les élèves de Bombriers.

M. l'Inspecteur d'académie, par une lettre en date du 7 décembre 1984 demande au Conseil Municipal de préciser quelle école il souhaite voir officiellement retenue comme école de rattachement pour les élèves domiciliés sur la commune de Bombriers, à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir l'école de LA ROCHE BEAUCOURT, Dordogne comme école de rattachement.

- Lettre de l'A.D.A.P.E.I.

Lecture par M. le Maire d'une lettre de remerciement.

ments pour l'aide consentie par la Mairie de Combrion à l'initiative "Madajito" de la Charente.

- Location de la salle de classe inoccupée, de la cantine et de la cour adjacente.

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre par laquelle le Président du Comité des Fêtes de Combrion demande la location de la salle de classe inoccupée, de la cantine et de la cour adjacente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que ces locaux libres depuis 1976 pourroient ainsi être maintenus en bon état,

Déide, par six voix contre trois, sous réserve de l'autorisation de Monsieur le Commissaire de la République, de les louer au Comité des Fêtes.

Il y aurait lieu d'établir une convention de location indiquant les conditions d'occupation et le montant du loyer que, d'ores et déjà, le Conseil Municipal fixe à cinq cents francs annuels.

- Arbre de Noël.

Madame Magné Limonne propose que l'Arbre de Noël pour les enfants de la commune ait lieu le samedi 22 décembre, à 16 heures. Les jouets seront payés sur le budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.

~~\_\_\_\_\_~~ ~~\_\_\_\_\_~~ ~~\_\_\_\_\_~~ ~~\_\_\_\_\_~~ ~~\_\_\_\_\_~~  
 Magné